



La caisse de congés intemperie btp nord de france fait une erreur

Par **gryczka**, le **04/02/2011** à **15:44**

Bonjour, rnvoilà l'été dernier nous avons pris 18js de congés payés par cibtp nord, pour nous rien de bizzard dans le montant versé. rncet hivers mon mari voit qu'il lui reste une semaine de congé à prendre, donc il les pose date du 25 décembre. rn15js plus tard rien n'arrive sur notre compte bancaire aucune indemnité et aucun courrier. rnje décide donc de téléphoner à cibtp pour savoir pourquoi nos congés non toujours pas été donnés et là on nous annonce que cet été nous avons eu un trop perçu. qui à nos yeux ne pouvait pas paraître. C'est pour cela que les 600 euros que nous devions avoir pour les congés de Noël non pas été versés. rnje suis d'accord dans le fait de devoir un trop perçu mais pourquoi devons nous payer une erreur qui a été faite par cibtp nous expliquant qu'ils n'ont pas le logiciel permettant de signaler aux salariés qu'ils ont eu un trop perçu et qu'il faut mettre de côté ce trop perçu qui ne sera pas versé la prochaine fois. rnA ce jour nous nous retrouvons avec un trou dans notre mensualité du foyer de 600 euros alors que nous n'avons rien car si nous avons été mis au courant de ce trop perçu jamais nous n'aurions pris des congés sans soldes avec trois enfants à charges. rncela est très injuste de payer une erreur administrative et comptable. rnPouvons nous faire quelque chose??? rnmerci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **04/02/2011** à **16:48**

Bonjour, rnAutant un trop perçu doit être remboursé autant l'explication de la caisse de congés payés est insuffisante car elle aurait dû vous le faire savoir dès qu'elle s'en est aperçue et même sans que vous n'ayez à l'appeler... rnJe vous conseillerais donc d'essayer d'obtenir un

accord pour que vous le remboursiez progressivement...